# DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2227E1452532S Etabli le : 27/06/2022 Valable jusqu'au : 26/06/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



Adresse : 10 Bis Rue des Bruyères 27600 ST AUBIN SUR GAILLON

Type de bien : Maison Individuelle Année de construction : 2006 - 2012 Surface habitable : **111,14 m²** 

Propriétaire : M. Willy

Adresse: 10 Bis Rue des Bruyères 27600 ST AUBIN SUR GAILLON

## Performance énergétique et climatique logement extrêmement performant \* Dont émissions de gaz à effet de serre peu d'émissions de CO2 consommation 8 kg CO<sub>2</sub>/m²/an émissions (énergie primaire) D kWh/m²/an kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/ar E F émissions de CO<sub>2</sub> très importantes Ce logement émet 909 kg de CO2 par an, logement extrêmement peu performant soit l'équivalent de 4 712 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du principalement des types d'énergies logement et de la performance des équipements. utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.) Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

# Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre  $1680 \in et 2310 \in paran$ 

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

DIAGNOSTIC'EURE SAS

25 RUE DE PACY, LA CROIX SAINT

LEUFROY

27490 CLEF VALLEE D'EURE

tel: 02.32.62.38.92

Diagnostiqueur : THEARD Nicolas Email : diag.eure27@gmail.com

 $N^{\circ}$  de certification : 668

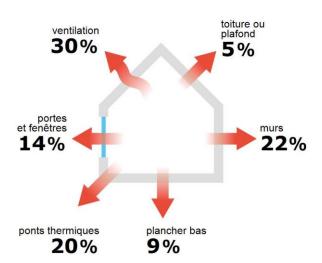
Organisme de certification : LCP





# Schéma des déperditions de chaleur

**DPE** 



## Performance de l'isolation

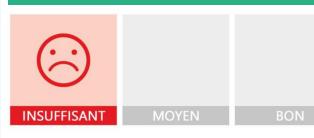


# Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B de 2001 à 2012

# Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :





logement traversant

toiture isolée

## Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

# Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

#### **Diverses solutions existent:**



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

#### Montants et consommations annuels d'énergie Consommation d'énergie Frais annuels d'énergie Usage Répartition des dépenses (fourchette d'estimation\*) (en kWh énergie primaire) 73 % chauffage Electrique 20 482 (8 905 é.f.) entre 1 250 € et 1 700 € 21 % eau chaude **♦** Electrique 5778 (2512 é.f.) entre 350 € et 480 € 0 % refroidissement 2 % entre 20 € et 40 € éclairage **♣** Electrique 483 (210 é.f.) auxiliaires **★** Electrique 1007 (438 é.f.) entre 60 € et 90 € énergie totale pour les 27 751 kWh entre 1 680 € et 2 310 € Pour rester dans cette fourchette usages recensés : par an (12 066 kWh é.f.) d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 115ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



# Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -20% sur votre facture soit -375€ par an

#### Astuces

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.



# Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

#### Astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



# Consommation recommandée → 115ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

48ℓ consommés en moins par jour, c'est -19% sur votre facture soit -98€ par an

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

#### Astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement							
	description	isolation					
Murs	Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur l'extérieur Mur en blocs de béton creux d'épaisseur ≤ 20 cm avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) donnant sur un garage	bonne					
Plancher bas	Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation sous chape flottante (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne					
Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012) Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (réalisée entre 2006 et 2012)	bonne					
Portes et fenêtres	Porte(s) autres opaque pleine isolée Porte(s) bois opaque pleine Fenêtres coulissantes pvc, double vitrage à isolation renforcée Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage à isolation renforcée Fenêtres battantes bois, double vitrage à isolation renforcée Fenêtres oscillantes bois, double vitrage à isolation renforcée	bonne					

Vue d'ensemble des équipements							
description							
Plancher rayonnant électrique avec régulation terminale avec programmateur avec réduit (système individuel)							
Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 300 L							
Néant							
VMC SF Hygro B de 2001 à 2012							
Avec intermittence centrale avec minimum de température							

Pour messent		ons d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont						
		type d'entretien						
	Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).						
$\stackrel{\triangle}{\perp}$	Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.						
	Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.						
	Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.						
4	Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement						

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

# Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

# Les travaux essentiels

Lot	Description	Performance recommandée
	Etape non nécessaire, performance déjà atteinte	

Les travaux à envisager Montant estimé : 8400 à 12600€

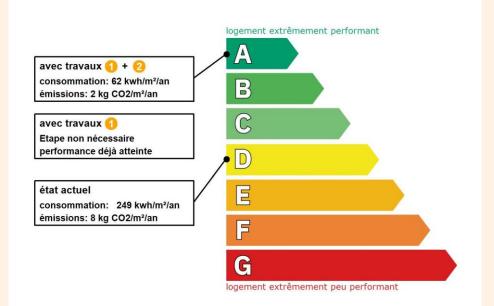
	Lot	Description	Performance recommandée
	Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
т°	Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	COP = 3

## **Commentaires:**

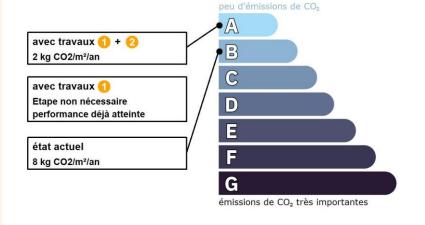
Néant

# Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

# Évolution de la performance après travaux



#### Dont émissions de gaz à effet de serre





## Préparez votre projet!

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans:

#### www.faire.fr/trouver-un-conseiller

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos

www.faire.fr/aides-de-financement





Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028. DPE / ANNEXES p.7

# Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.24.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE : **Photographies des travaux** 

Référence du DPE : 22/IMO/0072 Date de visite du bien : 27/06/2022 Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 325 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

## **Généralités**

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	P	Observé / mesuré	27 Eure
Altitude	*	Donnée en ligne	132 m
Type de bien	۵	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	≈	Estimé	2006 - 2012
Surface habitable du logement	۵	Observé / mesuré	111,14 m²
Nombre de niveaux du logement	Q	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	ρ	Observé / mesuré	2,41 m

# **Enveloppe**

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Surface du mur	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	37,47 m²
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur Est	Matériau mur	Q	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
MUF EST	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u></u>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface du mur	$\wp$	Observé / mesuré	15,37 m²
	Type de local adjacent	$\wp$	Observé / mesuré	l'extérieur
Mur Nord	Matériau mur	$\wp$	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur Nora	Epaisseur mur	$\wp$	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	$\wp$	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<b>©</b>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface du mur	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	18,54 m²
	Type de local adjacent	$\wp$	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	$\wp$	Observé / mesuré	20,24 m²
	Etat isolation des parois Aiu	$\wp$	Observé / mesuré	non isolé
Mur Nord rdc	Surface Aue	$\wp$	Observé / mesuré	20,24 m²
	Etat isolation des parois Aue	$\wp$	Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	P	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
	Epaisseur mur	P	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	ρ	Observé / mesuré	oui

DIAGNOSTIC'EURE SAS | Tél : 02.32.62.38.92 | Dossier : 22/IMO/0072

	Année isolation	<u>ଚ</u>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	38,18 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	٥	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur Ouest	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u>~</u>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface du mur	ρ	Observé / mesuré	22,35 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur Sud	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u>~</u>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface du mur	۵	Observé / mesuré	20,24 m <sup>2</sup>
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	2	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Mur Sud RDC	Epaisseur mur	2	Observé / mesuré	≤ 20 cm
	Isolation	2	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u>ନ</u> ବ୍ରୀ	Document fourni	2006 - 2012
	Surface de plancher bas	۾	Observé / mesuré	105,26 m <sup>2</sup>
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2	*	
	Type de local adjacent	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	un terre-plein non isolé
	Etat isolation des parois Aue Périmètre plancher bâtiment		<u> </u>	
Plancher	déperditif	ρ	Observé / mesuré	42,12 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	Q	Observé / mesuré	105,26 m²
	Type de pb	Q	Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	Q	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u>୍</u> ବି	Document fourni	2006 - 2012
	Surface de plancher haut	ρ	Observé / mesuré	46,56 m²
	Type de local adjacent	Q	Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond 1	Type de ph	Q	Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants
	Isolation	P	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<u>ଡ଼</u>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface de plancher haut	P	Observé / mesuré	21,08 m²
	Type de local adjacent	$\wp$	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	P	Observé / mesuré	21,08 m²
Plafond comble	Surface Aue	ρ	Observé / mesuré	21,08 m²
i laiona comple	Etat isolation des parois Aue	$\wp$	Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	$\wp$	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	Q	Observé / mesuré	oui
	Année isolation	<b>©</b>	Document fourni	2006 - 2012
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	4,4075 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur Ouest
	Orientation des baies	Q	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Q	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	P	Observé / mesuré	Fenêtres coulissantes
Fenêtre 1 Ouest	Type menuiserie	P	Observé / mesuré	PVC
	Type de vitrage	$\wp$	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	$\wp$	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	$\wp$	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	en tunnel
	menuisene			

	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	P	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1,0744 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur Ouest
	Orientation des baies	P	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	P	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	ρ	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	ρ	Observé / mesuré	double vitrage
Fenêtre 2 Ouest	Epaisseur lame air	ρ	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	ρ	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	menuiserie Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie		•	·
	Type de masques leintains	2	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains  Surface de baies	2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
			Observé / mesuré	4,4075 m²
	Placement Orientation des baies	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	Mur Est Est
			•	vertical
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	
	Type ouverture	2	•	Fenêtres coulissantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	double vitrage
	Type de vitrage  Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
Fenêtre 3 Est	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	$\frac{2}{2}$	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la			
	menuiserie Largeur du dormant	2	Observé / mesuré	en tunnel
	menuiserie	Ω	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	0,5304 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Mur Est
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	2	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	2	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
Fenêtre 4 Est	Type de vitrage	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	double vitrage
. 0110110 -F E01	Epaisseur lame air	$\frac{Q}{Q}$	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage Positionnement de la	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	menuiserie	2	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
<del>_</del>	Surface de baies	P	Observé / mesuré	1,8432 m²
Fenêtre 5 Est	Placement	P	Observé / mesuré	Mur Est
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Est

	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<u>,</u>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	2	Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
		$\frac{\alpha}{\alpha}$	•	
	Gaz de remplissage Positionnement de la		Observé / mesuré	Argon / Krypton
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	ρ	Observé / mesuré	1,3432 m²
	Placement	ρ	Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies	ρ	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	ρ	Observé / mesuré	≤ 75°
	Type ouverture	۵	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	2	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	2	Observé / mesuré	double vitrage
_	Epaisseur lame air	٥	Observé / mesuré	14 mm
Fenêtre 6 Ouest	Présence couche peu émissive	2	Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	2	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la		<u> </u>	
	menuiserie	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	Fermeture sans ajours en position déployée
	Type de masques proches	P	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques proches  Type de masques lointains	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	Absence de masque proche Absence de masque lointain
				<u> </u>
	Type de masques lointains	P	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Type de masques lointains Surface de baies	2	Observé / mesuré Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²
	Type de masques lointains Surface de baies Placement	2	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1
	Type de masques lointains Surface de baies Placement Orientation des baies	2 2	Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest
	Type de masques lointains Surface de baies Placement Orientation des baies Inclinaison vitrage	Ω Ω Ω	Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°
	Type de masques lointains Surface de baies Placement Orientation des baies Inclinaison vitrage Type ouverture	2 2 2 2 2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains Surface de baies Placement Orientation des baies Inclinaison vitrage Type ouverture Type menuiserie		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la	D D D D D D D D D D D D D D D D D D D	Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage	0 0 0 0 0 0	Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel  Lp: 5 cm
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant menuiserie  Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel  Lp: 5 cm  Absence de masque proche
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant menuiserie  Type de masques proches  Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel  Lp: 5 cm  Absence de masque proche  Absence de masque lointain
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant menuiserie  Type de masques proches  Type de masques lointains  Surface de baies		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel  Lp: 5 cm  Absence de masque proche  Absence de masque lointain  2,752 m²
Fenêtre 7 Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant menuiserie  Type de masques proches  Type de masques lointains  Surface de baies  Placement		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel  Lp: 5 cm  Absence de masque proche  Absence de masque lointain  2,752 m²  Mur Ouest
Fenêtre 7 Ouest  Porte-fenêtre Ouest	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant menuiserie  Type de masques proches  Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel  Lp: 5 cm  Absence de masque proche  Absence de masque lointain  2,752 m²  Mur Ouest  Ouest
	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant menuiserie  Type de masques proches  Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois double vitrage  14 mm oui  Argon / Krypton en tunnel  Lp: 5 cm  Absence de masque proche Absence de masque lointain  2,752 m²  Mur Ouest  Ouest vertical
	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant menuiserie  Type de masques proches  Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel  Lp: 5 cm  Absence de masque proche Absence de masque lointain  2,752 m²  Mur Ouest  Ouest  vertical  Portes-fenêtres battantes
	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant menuiserie  Type de masques proches  Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel  Lp: 5 cm  Absence de masque proche  Absence de masque lointain  2,752 m²  Mur Ouest  Ouest  vertical  Portes-fenêtres battantes  Bois
	Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage  Epaisseur lame air  Présence couche peu émissive  Gaz de remplissage  Positionnement de la menuiserie  Largeur du dormant menuiserie  Type de masques proches  Type de masques lointains  Surface de baies  Placement  Orientation des baies  Inclinaison vitrage  Type ouverture  Type menuiserie  Type de vitrage		Observé / mesuré	Absence de masque lointain  1,3432 m²  Plafond 1  Ouest  ≤ 75°  Fenêtres oscillantes  Bois  double vitrage  14 mm  oui  Argon / Krypton  en tunnel  Lp: 5 cm  Absence de masque proche Absence de masque lointain  2,752 m²  Mur Ouest  Ouest  vertical  Portes-fenêtres battantes  Bois  double vitrage

	Gaz de remplissage	ρ	Observé / mesuré	Argon / Krypton
	Positionnement de la menuiserie	P	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	ρ	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	ρ	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	Q	Observé / mesuré	2,1582 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur Est
	Type de local adjacent	ρ	Observé / mesuré	l'extérieur
Porte 1	Nature de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Toute menuiserie
Total 1	Type de porte	Q	Observé / mesuré	Porte opaque pleine isolée
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	ρ	Observé / mesuré	1,701 m²
	Placement	P	Observé / mesuré	Mur Nord rdc
	Type de local adjacent	P	Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu	P	Observé / mesuré	20,24 m²
	Etat isolation des parois Aiu	۵	Observé / mesuré	non isolé
Porte 2	Surface Aue	P	Observé / mesuré	20,24 m²
roite 2	Etat isolation des parois Aue	P	Observé / mesuré	non isolé
	Nature de la menuiserie	P	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	ρ	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Positionnement de la menuiserie	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
-	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur Est / Porte 1
	Type isolation	P	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 1	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	5,4 m
•	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	P	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur Ouest / Fenêtre 1 Ouest
	Type isolation	Q	Observé / mesuré	ITI
Pont Thermique 2	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	6,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Q	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur Ouest / Porte-fenêtre Ouest
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ΙΠΙ
Pont Thermique 3	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	P	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	P	Observé / mesuré	Mur Ouest / Fenêtre 2 Ouest
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	IΠ
Pont Thermique 4	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	5,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ	Observé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	ρ	Observé / mesuré	Mur Nord rdc / Porte 2
	Type isolation	ρ	Observé / mesuré	ΙΠΙ
Pont Thermique 5	Longueur du PT	ρ	Observé / mesuré	5 m
-	Largeur du dormant	ρ	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp Position menuiseries	ρ.	Observé / mesuré	en tunnel
	. SS. S. Mondisonos	~	Substitute   modulo	

	<del>-</del> 1		.,, .	M 5 / / 5   25 /
Pont Thermique 6	Type de pont thermique		oservé / mesuré	Mur Est / Fenêtre 3 Est
	Type isolation	•	oservé / mesuré	ПП
	Longueur du PT	<u></u> Ο 0b	oservé / mesuré	6,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	<i>▶</i> 0b	oservé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	ρ Ob	servé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	₽ Ob	servé / mesuré	Mur Est / Fenêtre 4 Est
	Type isolation	₽ Ob	servé / mesuré	Ш
Pont Thermique 7	Longueur du PT	₽ Ob	servé / mesuré	2,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	₽ Ob	servé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	₽ Ob	oservé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	₽ Ob	oservé / mesuré	Mur Est / Fenêtre 5 Est
	Type isolation		oservé / mesuré	ITI
Pont Thermique 8	Longueur du PT	•	oservé / mesuré	5,4 m
ront mennique o	Largeur du dormant		oservé / mesuré	Lp: 5 cm
	menuiserie Lp			·
	Position menuiseries		oservé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	<u> </u>	oservé / mesuré	Plafond 1 / Fenêtre 6 Ouest
Pont Thornious 0	Type isolation	•	oservé / mesuré	ITI
Pont Thermique 9 (négligé)	Longueur du PT	₽ Ob	oservé / mesuré	6,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	₽ Ob	oservé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	₽ Ob	servé / mesuré	en tunnel
	Type de pont thermique	₽ Ob	servé / mesuré	Plafond 1/Fenêtre 7 Ouest
	Type isolation	ρ Ob	servé / mesuré	ш
Pont Thermique 10 (négligé)	Longueur du PT	ρ Ob	servé / mesuré	6,6 m
(negage)	Largeur du dormant menuiserie Lp	₽ Ob	servé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	₽ Ob	oservé / mesuré	en tunnel
	Type PT	₽ Ob	servé / mesuré	Mur Ouest / Plancher Int.
Pont Thermique 11	Type isolation	₽ Ob	servé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	₽ Ob	servé / mesuré	12,5 m
	Type PT	₽ Ob	servé / mesuré	Mur Ouest / Plancher
Pont Thermique 12	Type isolation	₽ Ob	servé / mesuré	ITI/ITI
	Longueur du PT	₽ Ob	servé / mesuré	12,9 m
	Туре РТ	₽ Ob	servé / mesuré	Mur Est / Plancher Int.
Pont Thermique 13	Type isolation	₽ Ob	oservé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	₽ Ob	servé / mesuré	12,5 m
	Type PT	₽ Ob	oservé / mesuré	Mur Est / Plancher
Pont Thermique 14	Type isolation	₽ Ob	servé / mesuré	тті/тті
	Longueur du PT	₽ Ob	servé / mesuré	12,9 m
	Type PT	₽ Ob	servé / mesuré	Mur Nord / Plancher Int.
Pont Thermique 15	Type isolation	₽ Ob	servé / mesuré	ITI / non isolé
	Longueur du PT	₽ Ob	oservé / mesuré	5,6 m
	Type PT	₽ Ob	oservé / mesuré	Mur Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 16	Type isolation	₽ Ob	oservé / mesuré	ITI / non isolé
-	Longueur du PT		oservé / mesuré	4,8 m
	Type PT	•	oservé / mesuré	Mur Nord rdc / Plancher
Pont Thermique 17	Type isolation	•	oservé / mesuré	ITI/ITI
•	Longueur du PT	<u> </u>	oservé / mesuré	8,2 m
	Type PT		oservé / mesuré	Mur Sud RDC / Plancher
Pont Thermique 18	Type isolation	•	oservé / mesuré	ITI/ITI
<b></b>	Longueur du PT	<u> </u>	oservé / mesuré	8,2 m
		<i>y</i> = 00	,	·

## **Systèmes**

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
	Type de ventilation	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	VMC SF Hygro B de 2001 à 2012
	Année installation	$\bigcirc$	Observé / mesuré	2006
Ventilation	Energie utilisée	ρ	Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	ρ	Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	ρ	Observé / mesuré	oui
	Type d'installation de chauffage	۵	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	$\wp$	Observé / mesuré	Electrique - Plancher rayonnant électrique avec régulation terminale
	Année installation générateur	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	2006
Chauffage	Energie utilisée	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	$\mathcal{Q}$	Observé / mesuré	Plancher rayonnant électrique avec régulation terminale
	Type de chauffage	P	Observé / mesuré	divisé
	Equipement intermittence	P	Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
	Nombre de niveaux desservis	ρ	Observé / mesuré	2
	Type générateur	۵	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue)
	Année installation générateur	$\wp$	Observé / mesuré	2006
Eau chaude sanitaire	Energie utilisée	P	Observé / mesuré	Electrique
and Gradeo Julianie	Chaudière murale	P	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	P	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	P	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	ρ	Observé / mesuré	300 L

#### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 21 octobre 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP -

**Informations société :** DIAGNOSTIC'EURE SAS 25 RUE DE PACY, LA CROIX SAINT LEUFROY 27490 CLEF VALLEE D'EURE Tél. : 02.32.62.38.92 - N°SIREN : 909010167 - Compagnie d'assurance : SUBERVIE ASSURANCES n° F03045



# Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 22/IMO/0072 Date du repérage : 27/06/2022 Heure d'arrivée : 12 h 00 Durée du repérage : 01 h 15

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

**Extrait de l'Article 4-1** - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

**Extrait Art.4-2** - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-l.

## Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : .... Eure

Adresse : ..... 10 Bis Rue des Bruyères

Commune : ...... 27600 ST AUBIN SUR GAILLON

Section cadastrale AE, Parcelle(s) no

325

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

# Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : SCP DE ARRIBA-DEMEY-AMIOT-

SALLARD

Adresse: ......24 Rue Saint Thomas

27000 EVREUX

## Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : . M. Willy

Adresse : ..... 10 Bis Rue des Bruyères

27600 ST AUBIN SUR GAILLON

### Repérage

Périmètre de repérage :

### Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : ...... THEARD NICOLAS

Raison sociale et nom de l'entreprise :......... DIAGNOSTIC'EURE SAS

Adresse : ...... 25 RUE DE PACY, LA CROIX SAINT LEUFROY

27490 CLEF VALLEE D'EURE

Numéro SIRET :..... 909010167

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **SUBERVIE ASSURANCES** Numéro de police et date de validité : ....... **F03045 - 31/12/2022** 

## Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 111,14 m² (cent onze mètres carrés quatorze)
Surface au sol totale : 133,88 m² (cent trente-trois mètres carrés quatre-vingt-huit)

# Certificat de superficie nº 22/IMO/0072



## Résultat du repérage

Date du repérage : 27/06/2022

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

M. Willy

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Cuisine	11,97	11,97	
Rez de chaussée - Salon-séjour	38,33	38,33	
Rez de chaussée - WC	1,1	1,1	
Rez de chaussée - Salle d'eau	4,98	4,98	
Rez de chaussée - Chambre 1	11,21	11,21	
Rez de chaussée - Couloir	2,52	2,52	
Rez de chaussée - Buanderie	3,33	3,33	
1er étage - Chambre 2	9,17	14,95	
1er étage - Chambre 3	7,28	13,85	
1er étage - Wc	0,92	1,34	
1er étage - Salle de douche	3,43	6,87	
1er étage - Bureau	9,85	13,71	
1er étage - Palier	7,05	9,72	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 111,14 m<sup>2</sup> (cent onze mètres carrés quatorze) Surface au sol totale : 133,88 m<sup>2</sup> (cent trente-trois mètres carrés quatre-vingt-huit)

# Résultat du repérage - Parties annexes

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte				
Rez de chaussée - Garage	22,11	22,11					

Fait à ST AUBIN SUR GAILLON, le 27/06/2022

Par: THEARD NICOLAS





# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°668

## **Monsieur THEARD Nicolas**

Amiante sans mention Amiante

Selon arrêté du 24 décembre 2021 Date d'effet : 14/01/2022 : - Date d'expiration : 13/01/2029

DPE individuel Diagnostic de performances énergétiques

Selon arrêté du 24 décembre 2021 Date d'effet : 14/01/2022 : - Date d'expiration : 13/01/2029

Electricité Etat de l'installation intérieure électricité

Selon arrêté du 24 décembre 2021 Date d'effet : 03/01/2022 : - Date d'expiration : 02/01/2029

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Selon arrêté du 24 décembre 2021 Date d'effet : 03/01/2022 : - Date d'expiration : 02/01/2029

Plomb sans mention Constat du risque d'exposition au plomb

Selon arrêté du 24 décembre 2021 Date d'effet : 14/01/2022 : - Date d'expiration : 13/01/2029

Termites métropole Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments
Selon arrêté du 24 décembre 2021 Date d'effet : 14/01/2022 : - Date d'expiration : 13/01/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit, Edité le 14/01/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN
Mail : contact@lcp-certification.fr Site : www : lcp-certification.fr
Tel : 05.33.89.39.30
SIRET : 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE :7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022

Accréditat
Portée d
www.

Accréditation N° 4-0590 Portée disponible sur www.cofrac.fr



## Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 22/IMO/0072 Date du repérage : 27/06/2022 Heure d'arrivée : 12 h 00 Durée du repérage : 01 h 15

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-àvis de la règlementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

#### 1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances : Type d'immeuble : ..... Maison individuelle Adresse : ...... 10 Bis Rue des Bruyères Commune:...... 27600 ST AUBIN SUR GAILLON

Département :..... Eure

Référence cadastrale : ...... Section cadastrale AE, Parcelle(s) n° 325, identifiant fiscal : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage :..... Année de construction : ...... 2006 Année de l'installation : ...... 2006 Distributeur d'électricité :..... Enedis Parties du bien non visitées :.... Néant

#### 2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : ...... SCP DE ARRIBA-DEMEY-AMIOT-SALLARD

Adresse: ...... 24 Rue Saint Thomas **27000 EVREUX** Téléphone et adresse internet : . Non communiquées Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Autre

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : ...... M. Willy

Adresse : ...... 10 Bis Rue des Bruyères

**27600 ST AUBIN SUR GAILLON** 

### 3. - Indentification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ...... THEARD Nicolas

Raison sociale et nom de l'entreprise :..... DIAGNOSTIC'EURE SAS

...... 27490 CLEF VALLEE D'EURE

Numéro SIRET :..... 90901016700015 Désignation de la compagnie d'assurance : SUBERVIE ASSURANCES Numéro de police et date de validité : ...... F03045 - 31/12/2022

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP le 03/01/2022 jusqu'au

**02/01/2029**. (Certification de compétence **668**)



#### 4. - Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- > inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;
- 5. Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

	l'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
\no	malies avérées selon les domaines suivants :
	L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
	Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la
_	terre.
_	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
	La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
<b>'</b>	Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
	Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
	L .no

Domaines	Anomalies	Photo
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés (Rez de chaussée - Garage)	

Anor	malies relatives aux installations particulières :
	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
	Piscine privée, ou bassin de fontaine



### <u>Informations complémentaires :</u>

Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA
courant différentiel	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
résiduel à haute sensibilité	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

## 6. - Avertissement particulier

#### Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Présence d'un conducteur de terre
l'installation - Installation de mise à la terre	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section du conducteur de terre satisfaisante
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs
	Présence Point à vérifier : Présence d'un conducteur principal de protection
	Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur principal de protection
	Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés
	Continuité Point à vérifier : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection

## Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

#### Néant

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP -

Dates de visite et d'établissement de l'état :



Visite effectuée le : 27/06/2022

Etat rédigé à ST AUBIN SUR GAILLON, le 27/06/2022

Par: THEARD Nicolas



Cachet de l'entreprise

DIAGNOSTIC'EURE
SIRET 90901016700015
25 RUE DE PACY
LA CROIX SAINT LEUFROY
27490 CLEF VALLEE D'EURE
02.32.62.38.92

diag.eure27@gmail.com



#### 8. - Explications détaillées relatives aux risques encourus

#### Objectif des dispositions et description des risques encourus

**Appareil général de commande et de protection**: Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

**Protection différentielle à l'origine de l'installation**: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

**Protection contre les surintensités :** Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives: Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

**Piscine privée ou bassin de fontaine** : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Informations complémentaires

#### Objectif des dispositions et description des risques encourus

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation

électrique: L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.



### Annexe - Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

#### Annexe - Photos



Photo du Compteur électrique



#### Photo PhEle001

Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.

Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés (Rez de chaussée - Garage)

## Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé





# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°668

## **Monsieur THEARD Nicolas**

Amiante sans mention

Selon arrêté du 24 décembre 2021

**Amiante** 

Date d'effet: 14/01/2022: - Date d'expiration: 13/01/2029

**DPE** individuel

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Diagnostic de performances énergétiques

Date d'effet : 14/01/2022 : - Date d'expiration : 13/01/2029

Electricité

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat de l'installation intérieure électricité

Date d'effet: 03/01/2022: - Date d'expiration: 02/01/2029

Gaz

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 03/01/2022: - Date d'expiration: 02/01/2029

Plomb sans mention

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 14/01/2022: - Date d'expiration: 13/01/2029

Termites métropole

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet: 14/01/2022: - Date d'expiration: 13/01/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,

Edité le 14/01/2022, à Canéjan par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège: 23bis, rue Thomas Edison - 33610 CANEJAN Mail: contact @ lcp-certification. fr & Site: www: lcp-certification. frTel: 05.33.89.39.30 SIRET: 80914919800024 RCS BORDEAUX Code APE: 7022 Z Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 10-01-2022





# Rapport de l'Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

22/IMO/0072 Numéro de dossier :

AFNOR FD C16-600 Juin 2015 Norme méthodologique employée :

Date du repérage : 27/06/2022 Heure d'arrivée : 12 h 00 Durée du repérage : 01 h 15

## A. - Désignation du ou des immeubles bâtis

Localisation du ou des bâtiments bâtis :

Département : ..... Eure

Adresse : ...... 10 Bis Rue des Bruyères

Commune : ...... 27600 ST AUBIN SUR GAILLON

Section cadastrale AE, Parcelle(s) no 325

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage : .....

Type d'immeuble : ...... Maison individuelle

Année de construction du bien :. 2006 Année de l'installation : ...... 2006 Distributeur d'électricité :..... Enedis Installation sous tension : ...... OUI

#### B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : ..... SCP DE ARRIBA-DEMEY-AMIOT-SALLARD

Adresse: ...... 24 Rue Saint Thomas

**27000 EVREUX** 

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Autre

Identité du propriétaire :

Nom et prénom : ..... M. Willy

Adresse : ...... 10 Bis Rue des Bruyères

**27600 ST AUBIN SUR GAILLON** 

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ...... THEARD Nicolas

Raison sociale et nom de l'entreprise :..... DIAGNOSTIC'EURE SAS

Adresse : ...... 25 RUE DE PACY, LA CROIX SAINT LEUFROY

**27490 CLEF VALLEE D'EURE** 

Numéro SIRET :..... 90901016700015 Désignation de la compagnie d'assurance : SUBERVIE ASSURANCES Numéro de police et date de validité : ...... F03045 - 31/12/2022

Certification de compétence 668 délivrée par : LCP, le 03/01/2022



## Points de contrôles

Localisation	Туре	Points de contrôle	O ui	N o n	N V	S O	Observations et constatations diverses
Général	B1	Appareil général de commande et de protection					
Général		B1.3 a Présence (y compris annexe usage habitation)	$\square$				
Général		B1.3 b Placé à l'intérieur du logement ou annexe en accès directe	$\square$				
Général		B1.3 c Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	K				
Général		B1.3 d Interrupteur ou disjoncteur	$\mathbf{Z}$				
Général		B1.3 e Uniquement à commande manuelle	$\overline{\mathbf{V}}$				
Général		B1.3 f Coupure simultanée et omnipolaire	$\overline{\mathbf{V}}$				
Général		B1.3 g Placé à une hauteur < 1,80 m du sol fini (hauteur supérieure admise si marches ou estrade)	☑				
Général		B1.3 h Placé en un endroit dont l'accès ne se fait pas par une trappe incluant ou non un escalier escamotable	<b></b>				
Général		B1.3 i Tableau, armoire, placard ou gaine accessible sans l'utilisation d'une clé ou d'un outil	<b>\( \sqrt{1} \)</b>				
Général		B1.3 j Non placé sous un point d'eau ou au-dessus de feux ou plaques de cuisson	$\square$				
Général	B2	Dispositifs de protection différentielle (DDR)					
Général		B2.3.1 a Présence	$\mathbf{\underline{V}}$				
Général		B2.3.1 b Indication sur le ou les appareils du courant différentiel assigné (sensibilité)	☑				
Général		B2.3.1 c Protection de l'ensemble de l'installation	$\overline{\mathbf{V}}$				
Général		B2.3.1 d Non réglable en courant différentiel résiduel (sensibilité) et en temps de déclenchement	$\mathbf{V}$				
Général		B2.3.1 f Courant différentiel assigné au plus égal à 650mA (sauf branchement P.surveillé)	$\subseteq$				
Général		B2.3.1 h Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	☑				
Général		B2.3.1 i Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent	☑				
Général		B2.3.2 a Liaison de classe II entre le disjoncteur de branchement non différentiel et les bornes aval des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation	☑				
Général	B3	Prise de terre et installation de mise à la terre					
Général		B3.3.1 b Elément constituant la prise de terre approprié			K		
Général		B3.3.1 c Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment.				K	
Général		B3.3.1 d Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au( x) dispositif(s) différentiel(s)	☑				
Général		B3.3.1 e Etiquette mentionnant l'absence de P. de terre dans l'IC, installation protégé par différentiel 30 mA + LES en cuisine.				Ŋ	
Général		B3.3.2 a Présence d'un conducteur de terre			$\overline{\mathbf{V}}$		
Général		B3.3.2 b Section du conducteur de terre satisfaisante			$\overline{\mathbf{V}}$		
Général		B3.3.3 a Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale			<b>⊻</b>		
Général		B3.3.4 a Connexions assurés entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP <= 2 ohms	☑				
Général		B3.3.4 b Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	$\square$				
Général		B3.3.4 d Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs			<b>⊻</b>		
Général		B3.3.5 a1 Présence d'un conducteur principal de protection			$\mathbf{\underline{\checkmark}}$		
Général		B3.3.5 b1 Section satisfaisante du conducteur principal de protection			✓		
Général		B3.3.5 c Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés			$\overline{\mathbf{V}}$		



Localisation	Туре	Points de contrôle	O ui	N o n	N V	S O	Observations et constatations diverses
Général		B3.3.5 d Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection			V		
Général		B3.3.6 a1 Tous les socles de prise comportent un contact de terre	V				
Général		B3.3.6 a2 Tous les socles de prise avec terre sont reliés à la terre	$\square$				
Général		B3.3.6 a3 Tous les circuits (hors ceux des prises) sont reliés à la terre	$\square$				
Général		B3.3.6 a4 Portes des ascenseurs, monte-charges privés reliés à la terre				☑	
Général		B3.3.6 b Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés	<b>\( \sqrt{\sq}}\sqrt{\sq}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}}</b>				
Général		B3.3.6 c Section satisfaisante des conducteurs de protection	$\square$				
Général		B3.3.6.1 Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de conducteur de protection dans les circuits				$\square$	
Général		B3.3.7 a Conduits métalliques apparent ou encastrés, avec conducteurs, reliés à la terre				$\square$	
Général		B3.3.7 b Absence de conduits métalliques apparent ou encastrés, avec conducteurs, dans les locaux avec baignoire ou douche.	☑				
Général		B3.3.7.1 Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à le terre des conduits métalliques				☑	
Général		B3.3.8 a Huisseries ou goulottes métalliques avec conducteurs ou sur lesquelles sont fixés des appareillages, reliées à la terre B3.3.8 b Absence de conducteurs cheminant dans les				☑	
Général		huisseries ou goulottes métalliques ou d'appareillage fixé/encastré sur ou dans les huisseries ou goulottes métalliques des locaux contenant une baignoire ou une douche	☑				
Général		B3.3.8.1 Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à le terre des huisseries ou goulottes métalliques, reliées à la terre				<b>\( \sqrt{1} \)</b>	
Général		B3.3.9 a Absence de boîtes de connexion métalliques en montage apparent/encastré dans les locaux contenant une baignoire ou une douche	☑				
Général		B3.3.9 b Boîtes de connexion métalliques en montage apparent/encastré, contenant des conducteurs, reliées à la terre				☑	
Général		B3.3.9.1 Mesure compensatoire correctement mise en œuvre, en l'absence de mise à le terre des boîtes de connexion métalliques				☑	
Général		B3.3.10 a Socles de prise de courant situés à l'extérieur protégés par dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA	☑				
Général	B4	Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit					
Général		B4.3 a1 Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit	$\square$				
Général		B4.3 a2 Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.	$\square$				
Général		B4.3 b Le type de fusible est d'un modèle autorisé et le disjoncteur n'est pas réglable en courant.	$ \square $				
Général		B4.3 c Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits	☑				
Général		B4.3 e Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs	☑				
Général		B4.3 f1 Section des conducteurs de la canalisation alimentant le tableau de répartition adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement	☑				
Général		B4.3 f2 Section des conducteurs d'alimentation en adéquation avec le courant assigné du DP placé en amont.	☑				



Localisation	Туре	Points de contrôle	O ui	N o n	N V	S O	Observations et constatations diverses
Général		B4.3 f3 Section des conducteurs de pontage en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.	<b>≤</b>				
Général		B4.3 g Aucun tableau placé au-dessous d'un point d'eau, au-dessus de feux ou plaques de cuisson	☑				
Général		B4.3 h Aucun point de connexion de conducteur ou d'appareillage ne présente de trace d'échauffement.	$\square$				
Général		B4.3 i Courant assigné (calibre) de l'interrupteur assurant la coupure de l'ensemble de l'installation électrique adapté	<b>≤</b>				
Général		B4.3 j1 Courant assigné (calibre) de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement adapté.	<b>⊠</b>				
Général		B4.3 j2 Courants assignés des interrupteurs différentiels de plusieurs tableaux adaptés.	☑				
Général	B5	Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche					
Général		B5.3 a Continuité satisfaisante de la liaison équipotentielle supplémentaire.	$\square$				
Général		B5.3 b Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	☑				
Général		B5.3 d Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses	<b>\( \sqrt{1} \)</b>				
Général		B5.3.1 Mesure compensatoire à B.5.3 a) correctement mise en œuvre				<b>S</b>	
Général	В6	Respect des règles liées aux zones dans chaque local contenant une baignoire ou une douche					
Général		B6.3.1 a Installation électrique répondant aux prescriptions particulières appliquées à ces locaux	$\square$				
Général		B6.3.1 c Matériel électrique BT (>50VAC ou >120VCC) placé sous la baignoire accessible qu'en retirant le tablier ou la trappe à l'aide d'un outil	<b>≤</b>				
Général	В7	Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension					
Général		B7.3 a Enveloppe des matériels électriques en place et non détériorée	<b></b> ✓				
Général		B7.3 b Isolant des conducteurs en bon état	$\mathbf{\overline{\Delta}}$				
Général		B7.3 c2 Aucunes parties actives accessibles alimentés sous une tension > 25 VAC ou > 60 VDC ou non TBTS	$\overline{\mathbf{Z}}$				
Général		B7.3 d Aucune connexion présentant des parties actives nues sous tension.	$\square$				
Général		B7.3 e Aucun dispositif de protection présentant des parties actives nues sous tension.	$\subseteq$				
Général	B8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage					
Général		B8.3 a Absence de matériel électrique vétuste	$\overline{\mathbf{A}}$				
Général		B8.3 b Absence de matériel électrique inadapté à l'usage	$\square$				
Général		B8.3 c Absence de conducteur repéré par la double coloration vert et jaune utilisé comme conducteur actif	$\square$				
Général		B8.3 d Absence de conducteur actif dont le diamètre est inférieure à 12/10 mm (1,13 mm²).	$\square$				
Général		B8.3 e Conducteurs protégés mécaniquement par conduits, goulottes, plinthes ou huisserie		<b>∀</b>			Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés (Rez de chaussée - Garage)
Général	В9	Appareils d'utilisation situés dans des parties privatives alimentés depuis les parties communes - Appareils d'utilisation situés dans des parties communes alimentés depuis les parties privatives					
Général		B9.3.2 a Installation électrique issue de la partie privative, alimentant des matériels d'utilisation placés dans les parties communes, mise en œuvre correctement				<b></b>	
Général	B10	Installation et équipement électrique de la piscine privée					



Localisation	Туре	Points de contrôle	O ui	N o n	N V	S O	Observations et constatations diverses
Général		B10.3.1 a L'installation et/ou les équipements électriques répond(ent) aux prescriptions particulières applicables (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux volumes).				$\boxtimes$	
Général		B10.3.1 b Dans les volumes 0, 1 ou 2, les canalisations ne comportent pas de revêtement métallique et sont limitées à l'alimentation de matériel installés dans les volumes 0 ou 1				¥	
Général		B10.3.1 c Les matériels spécialement utilisés pour les piscines, disposés dans un local, sont correctement installés.				☑	
Général		B10.3.1 d Les matériels basse tension spécialement prévus pour être installés dans un volume 1 sont correctement installés.				<b></b>	
Général		B10.3.1 e La continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, est satisfaisante (résistance = 2 ohms).				$\square$	
Général		B10.3.2 a L'installation et/ou les équipements électriques répond(ent) aux prescriptions particulières applicables (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux volumes).				冈	
Général		B10.3.2 b Dans les volumes 0 ou 1, les canalisations ne comportent pas de revêtement métallique et sont limitées à l'alimentation de matériel installés dans les volumes 0 ou 1				<b>N</b>	
Général		B10.3.2 c Les matériels électrique 0 ou 1 sont inaccessibles.				$\square$	
Général		B10.3.2 d Les luminaires des volumes 0 et 1 sont fixés.				$ \mathbf{\nabla} $	
Général		B10.3.2 e La continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, est satisfaisante (résistance = 2 ohms).				$\square$	
Général	B11	Autres vérifications recommandées (informatives)					
Général		B11 a1 L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA	☑				
Général		B11 a2 Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA					
Général		B11 b1 L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur	☑				
Général		B11 c1 L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.	☑				

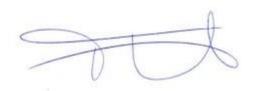
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP -

Dates de visite et d'établissement de l'état :

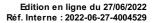
Visite effectuée le : 27/06/2022

Etat rédigé à ST AUBIN SUR GAILLON, le 27/06/2022

Par: THEARD Nicolas



DIAGNOSTIC'EURE
SIRET 90901016700015
25 RUE DE PACY
LA CROIX SAINT LEUFROY
27490 CLEF VALLEE D'EURE
02.32.62.38.92
diag.eure27@gmail.com





## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	DIAGNOSTIC'EURE SAS
Numéro de dossier	22/IMO/0072
Date de réalisation	27/06/2022

Localisation du bien
10 Bis Rue des Bruyères
27600 ST AUBIN SUR GAILLON

Section cadastrale
000 AE 325

Altitude
137.53m

Données GPS Latitude 49.135659 - Longitude 1.302255

Désignation du vendeur

Désignation de l'acquéreur

<sup>\*</sup> Document réalisé en ligne par **DIAGNOSTIC'EURE SAS** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

	EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIE	EURS PLANS DE PRÉVEN	ITION DE RISQUES		
	Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible		EXPOSÉ **	-	
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ **	-	
	Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ **	-	
	INFORMATIONS PORTÉES À CO	ONNAISSANCE			
-	Mouvement de terrain	Informatif (1)	EXPOSÉ**	-	
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (1)	EXPOSÉ**	-	
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	EXPOSÉ **	-	
	PLAN D'EXPOSITION AU BI	RUIT (PEB)			
Consultation en ligne sur https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de ST AUBIN SUR GAILLON					
-	Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif	NON EXPOSÉ **	-	

<sup>\*\*</sup> Réponses automatiques générées par le système.

#### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

xtrait Cadastra

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé

<sup>(1)</sup> À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORM ATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

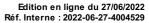


# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Cet état est établi sur la base des inform		immobilier, ne sont pas mentionnés pa			réventive et concerner le
0	nations mises à dispositi	ion par arrêté préfectoral			
n° Adresse de l'immeuble		Codostro	mis á	jour le	
10 Bis Rue des Bruyères		Cadastre 000 AE 325			
27600 ST AUBIN SUR GAILLON					
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévent	tion de risques naturels (F	PRN)		
> L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un PPR <b>N</b>				<sup>1</sup> oui ☐ non ✓
prescrit	)	anticipé 📗	approuvé 🗌	date	
<sup>1</sup> si <b>oui</b> , les risques naturels pris en d	compte sont liés à :	autres			
inondation	crue torentielle	mouvements de terrain	avalanches	sécheresse .	/ argile 🔲
	emontée de nappe	feux de forêt	séisme	)	volcan
> L'immeuble est concerné par des pre	•	ins le règlement du PPRN			<sup>2</sup> oui ☐ non ✓
<sup>2</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été r	réalisés				oui non
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévent	tion de risques miniers (P	PRM)		
> L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un PPR <b>M</b>				<sup>3</sup> oui ☐ non ✓
prescrit	,	anticipé 🗌	approuvé 🗌	date	
<sup>3</sup> si <b>oui</b> , les risques miniers pris en c					
	mouvements de terrain				
> L'immeuble est concerné par des pre	·	ns le règlement du PPRM			<sup>4</sup> oui  non
<sup>4</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été r	éalisés				oui non
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévent	tion de risques technolog	ques (PPRT)		
> L'immeuble est situé dans le périmè					<sup>5</sup> oui ☐ non ✓
<sup>5</sup> si <b>oui</b> , les risques technologiques p			t liés à :	_	_
effet toxique	effet thermique	effet de surpression	projection	risque ind	lustriel
> L'immeuble est situé dans le périmè		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			oui non v
> L'immeuble est situé dans un secteu		elaissement			oui non
> L'immeuble est situé en zone de pres	·	9 (7)7 . 7 . 19 . 7 .			
<sup>6</sup> Si la transaction concerne un loge <sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas					oui non
	un logement, i mormatic		ieis rimmeuble est expose		oui non
ainsi que ieur gravite, probabilite et ci	inétique, est jointe à l'act	te de vente			
1 0 11					
Situation de l'immeuble au regard  L'immeuble est situé dans une comm	du zonage sismique	règlementaire			
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comm zone 1	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2	règlementaire ée en zone 3	zone 4	Π	zone 5
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible	règlementaire ée en zone 3 modérée	zone 4 moyenne	0	zone 5 forte
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard	du zonage sismique nune de sismicité classe zone 2 faible du zonage règlemen	règlementaire ée en Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon		0	forte U
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comme zone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une comme	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen	règlementaire ée en Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon		0	
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une comm Information relative à la pollution de	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen mune à potentiel radon cla	règlementaire ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3			forte  oui non
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comme zone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une comme linformation relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'imformation relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etre de l'et	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS	règlementaire ée en zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3			forte U
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comme zone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une comme linformation relative à la pollution de l'entre à la pollutio	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département)	règlementaire ée en  zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3	moyenne		forte  oui non
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comme zone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une comme linformation relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'imformation relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etrrain se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'etre de l'et	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) ndemnisés par l'assur	règlementaire ée en  zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3	moyenne  phe N/M/T**		forte  oui non
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comme zone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une comme linformation relative à la pollution de l'entre à la pollutio	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département)  ndemnisés par l'assur  ** catast	règlementaire ée en  zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3	moyenne  phe N/M/T**		forte  oui non
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une comm zone 1 très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une comm Information relative à la pollution de l'empeuble se situe dans une comm  Le terrain se situe en secteurs d'infor  Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représente Information relative aux sinistres in	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) nudemnisés par l'assur ** catast acte de vente	règlementaire ée en  Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3  controlle de la controlle de l	moyenne  phe N/M/T** chnologique	NC* (	oui non v  oui non v  oui non v
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'encours d'élaboration par le représente l'information relative aux sinistres in l'information relative aux sinistres in l'information est mentionnée dans l'aux l'information est mentionnée dans l'	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) nudemnisés par l'assur ** catast acte de vente	règlementaire ée en  Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3  controlle de la controlle de l	moyenne  phe N/M/T** chnologique	NC* (	oui non v  oui non v  oui non v
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'encours d'élaboration par le représente l'information relative aux sinistres in l'information relative aux sinistres in l'information est mentionnée dans l'aux l'information est mentionnée dans l'	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) nudemnisés par l'assur ** catast acte de vente	règlementaire ée en  Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3  rance suite à une catastro trophe naturelle, minière ou te	moyenne  phe N/M/T** chnologique	NC* (	oui non v  oui non v  oui non v
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'encours d'élaboration par le représente l'information relative aux sinistres in l'information relative aux sinistres in l'information est mentionnée dans l'aux l'information est mentionnée dans l'	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) nudemnisés par l'assur ** catast acte de vente	règlementaire ée en  Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3  rance suite à une catastro trophe naturelle, minière ou te	moyenne  phe N/M/T** chnologique	NC* (	oui non v  oui non v  oui non v
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'encours d'élaboration par le représente l'information relative aux sinistres in l'information relative aux sinistres in l'information est mentionnée dans l'aux l'information est mentionnée dans l'	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) nudemnisés par l'assur ** catast acte de vente	règlementaire ée en  Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3  rance suite à une catastro trophe naturelle, minière ou te	moyenne  phe N/M/T** chnologique	NC* (	oui non v  oui non v  oui non v
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une communication de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'immeuble se situe dans une communication relative à la pollution de l'encours d'élaboration par le représente l'information relative aux sinistres in l'information relative aux sinistres in l'information est mentionnée dans l'aux l'information est mentionnée dans l'	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) nudemnisés par l'assur ** catast acte de vente	règlementaire ée en  Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3  rance suite à une catastro trophe naturelle, minière ou te	moyenne  phe N/M/T** chnologique	NC* (	oui non v  oui non v  oui non v
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une commence par le très faible  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une commence par le représent l'information relative à la pollution de l'encours d'élaboration par le représent l'information relative aux sinistres in l'information relative aux sinistres in l'information est mentionnée dans l'au Extraits des documents de référence l'immeuble est situe en secteurs d'information relative aux sinistres in l'information est mentionnée dans l'au Extraits des documents de référence l'information est mentionnée dans l'au Extraits des documents de référence l'information est mentionnée dans l'au Extraits des documents de référence l'information est mentionnée dans l'au Extraits des documents de référence l'information est mentionnée dans l'au Extraits des documents de référence l'information est mentionnée dans l'au Extraits des documents de référence l'information est mentionnée dans l'au Extraits des documents de référence l'information est mentionnée dans l'au extraits des documents de référence l'information est mentionnée dans l'au extraits des documents de référence l'information est mentionnée dans l'au extraits des documents de référence l'information est mentionnée dans l'au extraits des documents de référence l'information est mentionnée de l'information est m	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) nudemnisés par l'assur ** catast acte de vente	règlementaire ée en  Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3  rance suite à une catastro trophe naturelle, minière ou te	moyenne  phe N/M/T** chnologique	NC* (	oui non v  oui non v  oui non v
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une commande l'immeuble au regard  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communiformation relative à la pollution de l'immeuble se situe en secteurs d'information relative aux sinistres in  > Le terrain se situe en secteurs d'information relative aux sinistres in  > L'information est mentionnée dans l'aux sinistres in l'aux des documents de référence l'aux sinistres in l'aux des documents de référence l'aux des documents de l'aux des des des des des d	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) ** catast acte de vente ce joints au présent é	règlementaire ée en  Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3  rance suite à une catastro trophe naturelle, minière ou te	moyenne  phe N/M/T** chnologique	NC* (	oui non v  oui non v  oui non v
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une commande l'immeuble au regard  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une commande l'immeuble se situe dans une commande l'immeuble se situe dans une commande l'immeuble se situe en secteurs d'information relative à la pollution de l'entre l'en	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) nudemnisés par l'assur ** catast acte de vente	règlementaire ée en  Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3  rance suite à une catastro trophe naturelle, minière ou te	moyenne  phe N/M/T** chnologique	NC* (	oui non v  oui non v  oui non v
Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble est situé dans une commande l'immeuble au regard  Situation de l'immeuble au regard  > L'immeuble se situe dans une communiformation relative à la pollution de l'immeuble se situe en secteurs d'information relative aux sinistres in  > Le terrain se situe en secteurs d'information relative aux sinistres in  > L'information est mentionnée dans l'aux sinistres in l'aux des documents de référence l'aux sinistres in l'aux des documents de référence l'aux des documents de l'aux des des des des des d	du zonage sismique mune de sismicité classe zone 2 faible  du zonage règlemen nune à potentiel radon cla de sols rmation sur les sols (SIS ant de l'Etat dans le département) ** catast acte de vente ce joints au présent é	règlementaire ée en  Zone 3 modérée ntaire à potentiel radon assée en niveau 3  rance suite à une catastro trophe naturelle, minière ou te	phe N/M/T** chnologique sation de l'immeuble au	NC* (	oui non v  oui non v  oui non v

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.





## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Eure

Adresse de l'immeuble : 10 Bis Rue des Bruyères 27600 ST AUBIN SUR GAILLON

En date du: 27/06/2022

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	31/12/1996	02/02/1998	18/02/1998	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	18/10/2007	25/10/2007	
Inondations et coulées de boue	10/06/2010	10/06/2010	29/10/2010	03/11/2010	

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Etabli le : Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : Willy

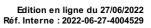
Acquéreur:

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

#### Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle". Source: Guide Général PPR



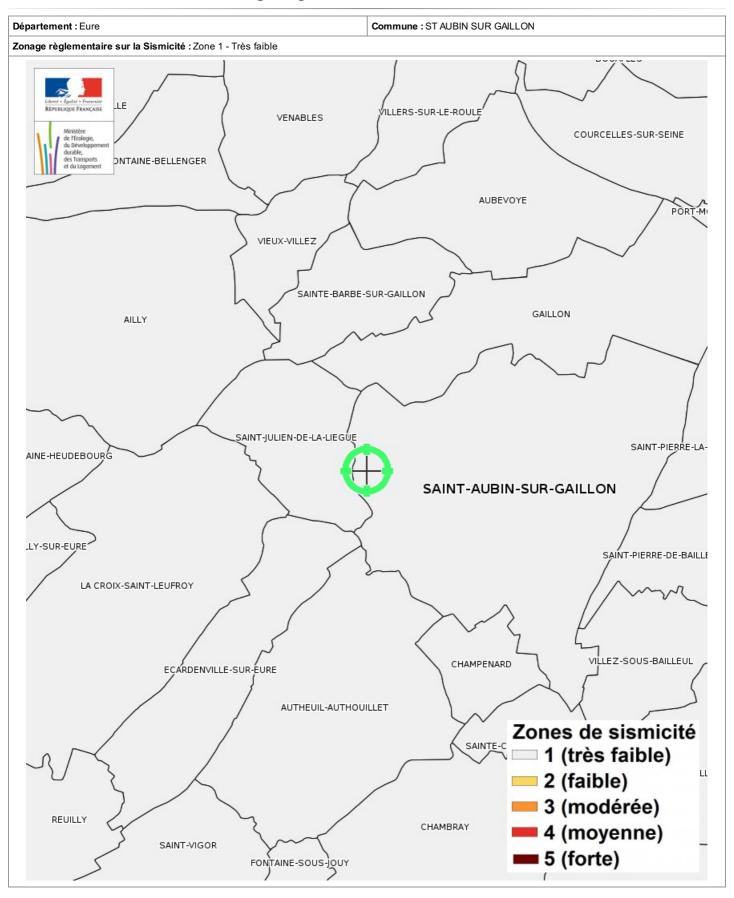


# **Extrait Cadastral**



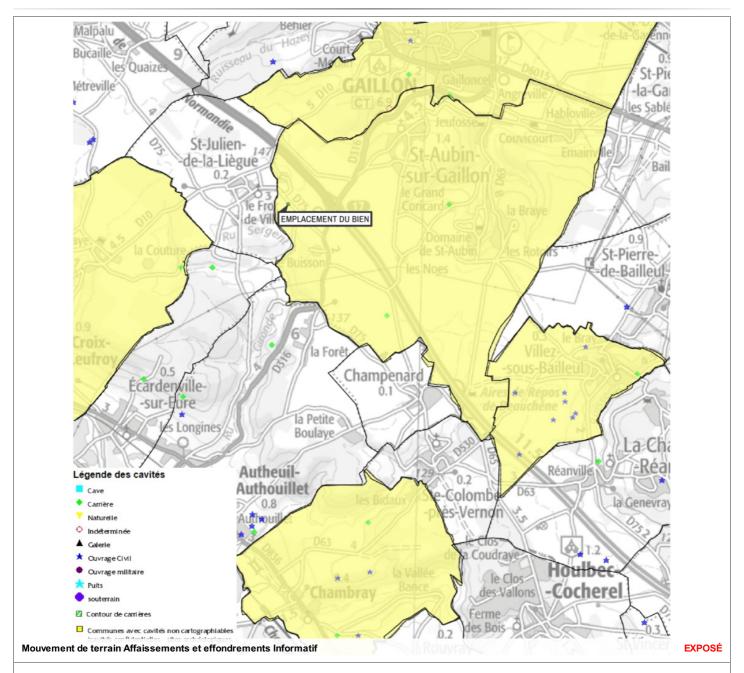


# Zonage règlementaire sur la Sismicité

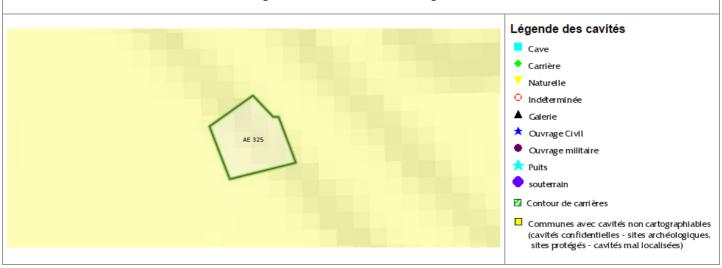


SINGNOSTICE OF THE PERSON OF T

**Carte**Mouvement de terrain Affaissements et effondrements

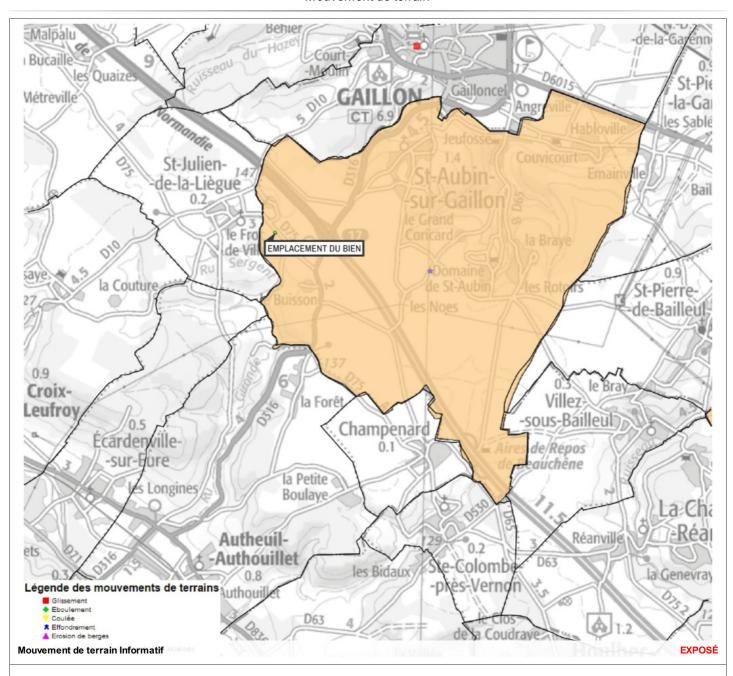


#### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

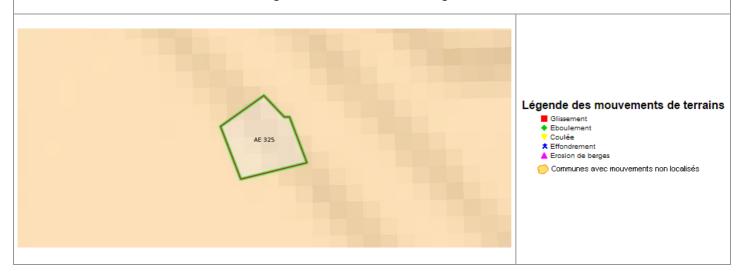




# **Carte** *Mouvement de terrain*

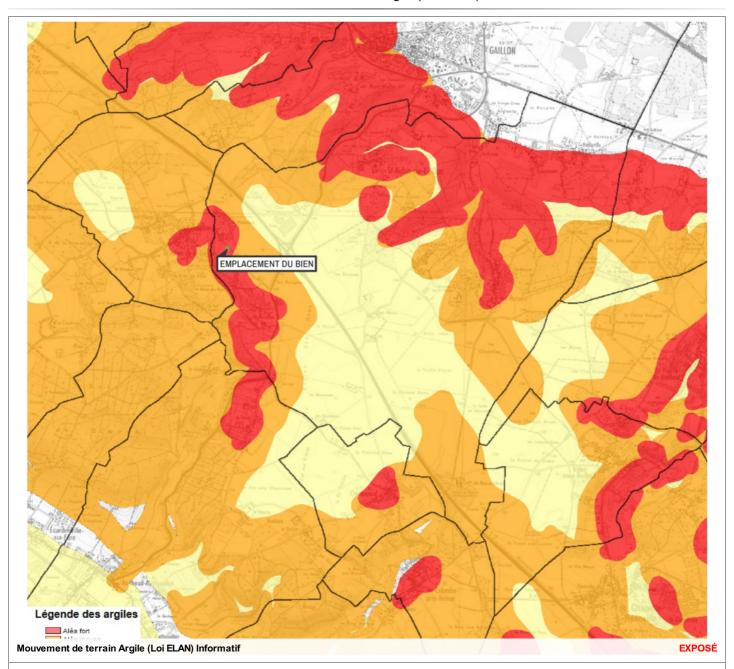


#### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

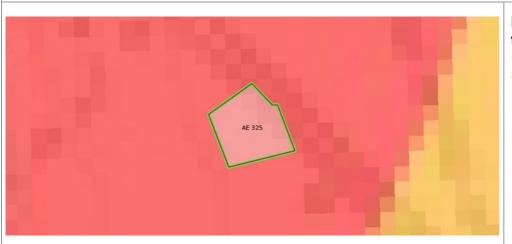




**Carte**Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



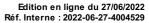
Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



## Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM



\*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.





# Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



Réalisé en ligne\*\* par Media Immo DIAGNOSTIC'EURE SAS Pour le compte de Numéro de dossier 22/IMO/0072 Date de réalisation 27/06/2022

Localisation du bien 10 Bis Rue des Bruyères

27600 ST AUBIN SUR GAILLON

Section cadastrale AE 325

> 137.53m Altitude

Données GPS Latitude 49.135659 - Longitude 1.302255

Désignation du vendeur

Willy

Désignation de l'acquéreur

Dans un rayon de 200m autour du bien

BASOL 0 SITE BASIAS Actifs 0 SITE **BASIAS Terminés** 0 SITE **BASIAS** Inconnus 0 SITE Total 0 SITE

Dans un rayon entre 200m et 500m du bien

**BASOL** 0 SITE BASIAS Actifs 0 SITE **BASIAS Terminés** 0 SITE **BASIAS Inconnus** 0 SITE Total 0 SITE

#### Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

- o site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié
- 0 site industriel et activité de service est répertorié par BASIAS.
- 0 site est répertorié au total.

MEDIA IMMO

Fait à Corbeil Essonnes, le 27/06/2022

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

#### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

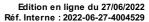
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (EPRS) ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

<sup>\*</sup> Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

<sup>\*\*</sup> Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.





## Qu'est-ce que l'ERPS?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

#### Doit-on prévoir de prochains changements ?

<u>Oui</u>: En application du <u>Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015</u> prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de <u>Secteurs d'Information sur les Sols</u>, plus communément appelés les <u>SIS</u> et seront intégrés à l'<u>ERP</u>.

#### Dans quels délais?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.

#### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

#### Que signifient BASOL et BASIAS ?

**BASOL**: **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

BASIAS: Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

#### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

#### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

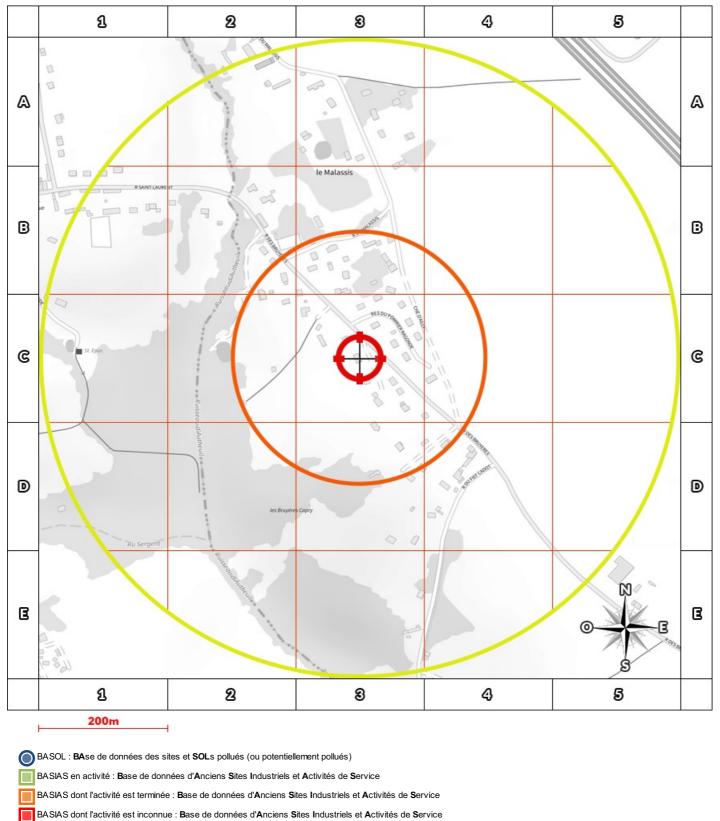
#### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)



# Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



Emplacement du bien

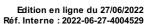
Zone de 200m autour du bien

Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos 🔘, 📑



Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.





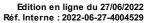
# Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)	
	Aucun résultat à moins de 200m				

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)	
	Aucun résultat de 200m à 500m				

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
	1	Jeufosse, 5 rue bois de SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON
		Doguets, 9 rue SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON





# Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



Réalisé en ligne\*\* par
Pour le compte de
Numéro de dossier
Date de réalisation

Media Immo
DIAGNOSTIC'EURE SAS
22/IMO/0072
27/06/2022

Localisation du bien 10 Bis Rue des Bruyères

27600 ST AUBIN SÚR GAILLON

Section cadastrale | AE 325

Altitude 137.53m

Données GPS | Latitude 49.135659 - Longitude 1.302255

Désignation du vendeur

Désignation de l'acquéreur

#### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

#### **GÉNÉALOGIE**

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

#### **QUALITÉ DES DONNÉES**

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

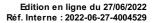
#### SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Cartographie des ICPE

Inventaire des ICPE

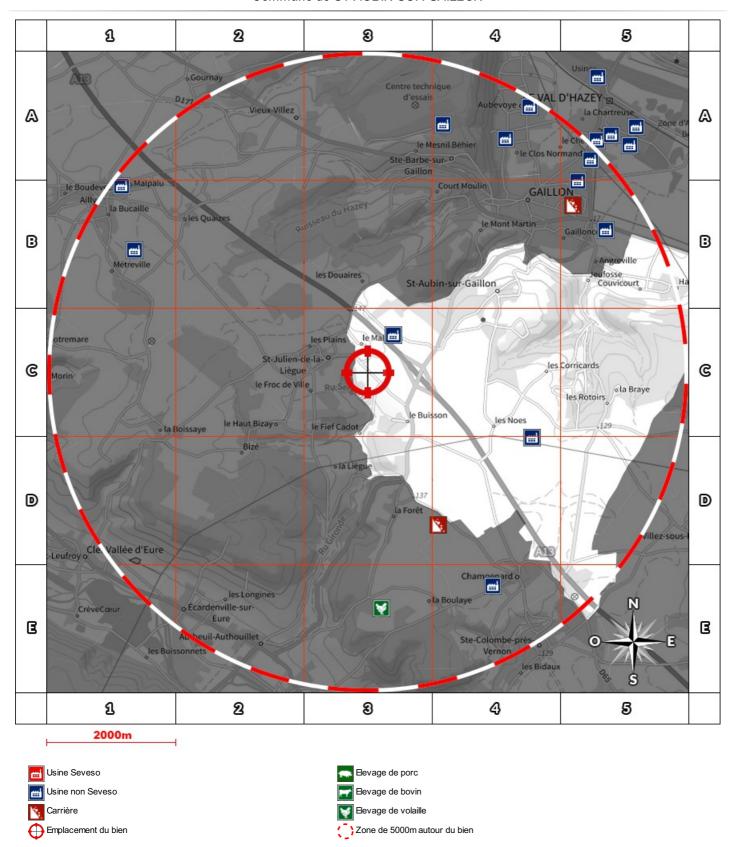
<sup>\*</sup> Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

<sup>\*\*</sup> Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.



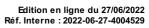


# Cartographie des ICPE Commune de ST AUBIN SUR GAILLON



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos 🔠, 📺, 💽, 🤜, 📝 et 📝.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



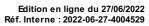


Inventaire des ICPE

## Commune de ST AUBIN SUR GAILLON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale		
	ICPE situeés à moins de 5000m du bien						
D4	Centre de la commune	SCREG lle de France Normandie	ZAC les Champs Chouettes	En cessation d'activité	Non Seveso		
	Centre de la commune	SOINES lie de l'Tance Normandie	27600 ST AUBIN SUR GAILLON	Autorisation	NON		
<b>C3</b>	Centre de la commune	LTD Logistique	ZAC des champs chouette	En fonctionnement	Non Seveso		
<u> </u>	Centre de la commune	LTD Logistique	27600 ST AUBİN SUR GAILLON	Enregistrement	NON		
	Centre de la commune	WIAME VRD	ZAC des Champs Chouettes	En cessation d'activité	Non Seveso		
D4	Centre de la commune	WIAIVIE V RD	27600 ST AUBÍN SUR GAILLON	INCONNU	NON		
	Centre de la commune	DEDIENNE MULTIPLA STURGY	rue des Houssières ZAC des Champs Chouettes 2	En fonctionnement	Non Seveso		
D4	Centre de la commune	DEDIENNE WOLTIPLASTORGY	27600 ST AUBIN SUR GAILLON	Autorisation	NON		
	Contro do la communa	LE FOLL TRAVALIV BURLICO	Bordure de l'Autoroute A13 (sens Paris-Caen et Caen-	En fonctionnement	Non Seveso		
<u>D4</u>	Centre de la commune LE FOLL TRAVAUX PUBLICS	Paris) 27600 ST AUBIN SUR GAILLON	Autorisation	NON			

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seves o Priorité Nationale			
ICPE situeés à plus de 5000m du bien						
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune ST AUBIN SUR GAILLON						





## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	DIAGNOSTIC'EURE SAS
Numéro de dossier	22/IMO/0072
Date de réalisation	27/06/2022

Localisation du bien
10 Bis Rue des Bruyères
27600 ST AUBIN SUR GAILLON

Section cadastrale
Altitude
137.53m

Données GPS
Latitude 49.135659 - Longitude 1.302255

Désignation du vendeur

Désignation de l'acquéreur

<sup>\*</sup> Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT			
Non exposé	000 AE 325		

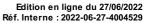
SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Cartographie

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes





## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

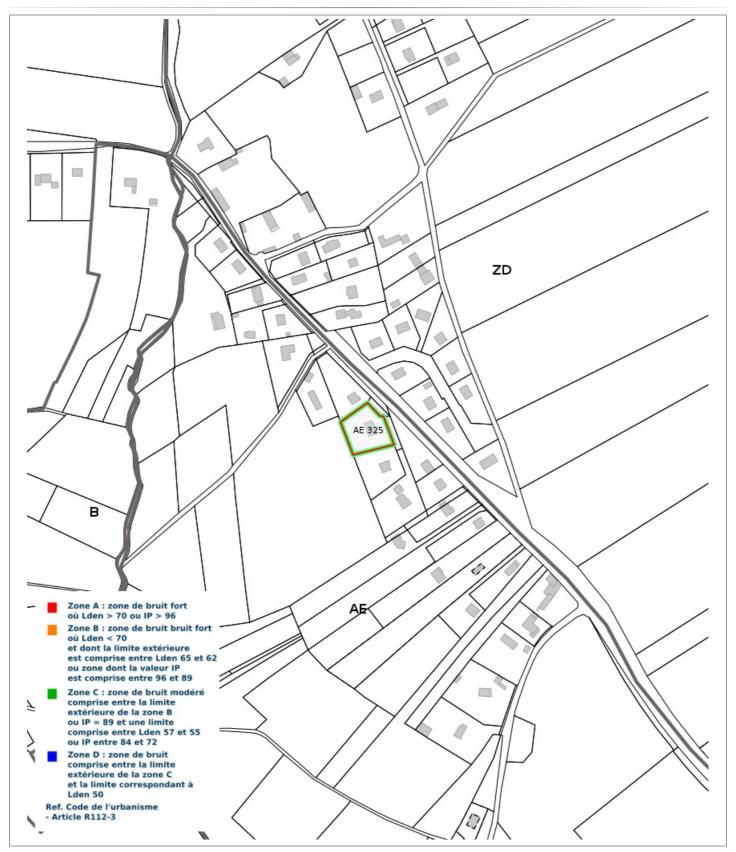
Les zones de bruit des plans d'exposition au b		(art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doiv	ent à ce titre être notifiées à l'o	ccasion de toute cession,
Cet état est établi sur la base des inform n°			mis à jour le	
Adresse de l'immeuble	Cadastre AE 325			
10 Bis Rue des Bruyères 27600 ST AUBIN SUR GAILLON	AE 325			
Situation de l'immeuble au regard	d'un ou plusieurs plans d'expos	ition au bruit (PEB)		
■ L'immeuble est situé dans le périmè				<sup>1</sup> oui ☐ non ✓
	révisé 🗌	approuvé 🗌	date	
<sup>1</sup> si <b>oui</b> , nom de l'aérodrome :	_	_		
> L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux d'insonorisatio	n		<sup>2</sup> oui ☐ non ✓
<sup>2</sup> si <b>oui</b> , les travaux prescrits ont été r	éalisés			oui non
■ L'immeuble est situé dans le périmè	tre d'un autre <b>PEB</b>			<sup>1</sup> oui
	révisé 🗍	approuvé 🗍	date	
<sup>1</sup> si <b>oui</b> , nom de l'aérodrome :				
Situation de l'immeuble au regard	du zonage d'un plan d'exposition	on au bruit		
> L'immeuble se situe dans une zone d	de bruit d'un plan d'exposition au brui <b>zone B</b> <sup>2</sup>	t définie comme :	_	zone D <sup>4</sup>
forte	forte	modérée		zone D
<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)				
<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entr	re Lden 65 et 62)			
<sup>3</sup> (entre la limite extérieur de la zone B et la courbe d'indice L	Lden choisie entre 57 et 55)			
<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de	e Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodroi crénaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation régle	mes mentionnés au l de l'article 1609 quatervicies A du code s mentaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).	général des impôts (et sous réserve des di	spositions de l'article L. 112-9 du
Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient d	de retenir la zone de bruit la plus importante.			
Documents de référence permettar	nt la localisation de l'immeuble	au regard des nuisances prises e	en compte	
Consu	Itation en ligne sur https://www.geopo			
	Plan disponible en Prelecture ev	ou en Mairie de ST AUBIN SUR GAILL	JON	
Vendeur - Acquéreur Vendeur	Willy			
Acquéreur	vviiiy			
Acquereur				
Date	27/06/2022		Fin de validité	27/12/2022

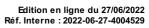
Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèv ement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/



# Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit







# Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



# PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement,) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT				
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé		

© DGAC 2004